

COMMUNIQUÉ DE FORCE OUVRIÈRE

PROLONGATION DU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE : DES RÉSULTATS A CONFORTER DANS LA DURÉE

Le 31 mai dernier, a été ouvert à la signature un avenant prorogeant d'un an – soit jusqu'au 31 juin 2019 – la convention relative au Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP). Force Ouvrière sera signataire de cet avenant au regard de l'amélioration du dispositif depuis sa création en 2011 et de ses résultats plutôt encourageants.

Bénéficiaire à environ 600 000 personnes au troisième trimestre 2017, il vise à sécuriser les parcours professionnels des licenciés pour motif économique, en renforçant l'accompagnement et l'aide à la reprise d'emploi. Entre 2014 et 2016, le taux de persistance au chômage un an après l'entrée dans le dispositif est passé de 80% à 65%. Les bénéficiaires en sortent ainsi plus rapidement : au bout de 9 mois et demi en moyenne, contre un peu plus de 10 mois et demi auparavant.

Ces constats, s'ils sont positifs, demandent à être confortés dans la durée et impliquent pour Force Ouvrière un suivi régulier et des données précises quant à la mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle. Nous continuons par ailleurs à défendre une amélioration constante du dispositif, pour qu'il soit synonyme d'une véritable sécurisation pour les travailleurs bénéficiaires, en leur garantissant un retour rapide à un emploi durable et de qualité.

Paris, le 7 juin 2018

Michel Beaugas
Secrétaire confédéral
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
mbeaugas@force-ouvriere.fr

Pascal Pavageau
Secrétaire général
sg@force-ouvriere.fr